

DECRET N°72-248 du 23 septembre 1972

portant nomination au grade de Lieutenant les Sous-Lieutenants ADJANOHOUN Marcellin - NOUKPO Séraphin - GBADA Christophe.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL ,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
VU la Loi n° 60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;  
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 octobre 1969, portant Statut général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne;  
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;  
SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.-- Sont nommés au grade supérieur les Officiers d'active ci-après ;

POUR COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 1972

LIEUTENANT (INFANTERIE)

- Sous-Lieutenant ADJANOHOUN Marcellin
- Sous-Lieutenant NOUKPO Séraphin

POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE

LIEUTENANT D'ADMINISTRATION

- Sous-Lieutenant GBADA Christophe